

BAREME HONORAIRES MOHAN TRANSACTIONS au 01-09-2024

VENTES (honoraires à charge acquéreur)

<u>Tranche de prix</u>	<u>Pourcentage TTC</u>	<u>Avec un minimum TTC de</u>
Inférieur ou égal à 25 000 €	12 %	2 400 €
De 25 001 € à 50 000 €	8 %	3 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	7 %	4 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	6 %	7 000 €
De 200 001 € à 500 000 €	5 %	12 000 €
De 500 001 € à 1 000 000 €	4 %	25 000 €
De 1 000 001 € à 3 000 000 €	3 %	40 000 €
Supérieur à 3 000 000 €	2,40 %	90 000 €

Principe du non-cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour de la conclusion de l'acte de vente définitif.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (honoraires à charge locataire)

15 % TTC d'une année de loyer avec un minimum de facturation de 1 200 € TTC incluant la rédaction du bail.

12 % TTC d'une année de loyer avec un minimum de facturation de 1 000 € TTC en cas de non rédaction du bail

ETAT DES LIEUX

240 € TTC pour des locaux comportant au maximum 10 pièces

600 € TTC pour des locaux comportant plus de 10 pièces

Société MOHAN TRANSACTIONS - SARL au capital de 1 000 € - Siège social : 10 square des Vergers - ANTRAIN - 35560 VAL COUESNON - RCS RENNES 810 806 661 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerces N° CPI 2201 2018 000 030 018 délivrée par la CCI d'Ille et Vilaine - Assurance : SERENIS ASSURANCES – 63 chemin Antoine Pardon – 69814 TASSIN CEDEX N° VD7.000.001/19873